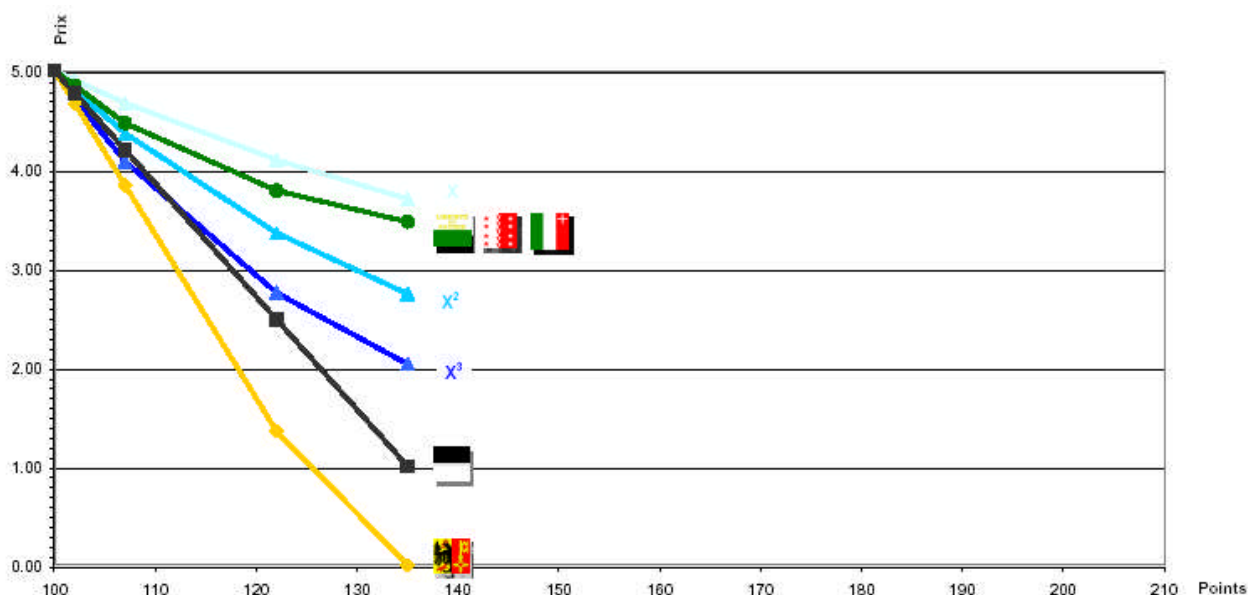


## PRÉSENTATION DES PRINCIPALES MÉTHODES DE NOTATION DU COÛT

La méthode de la notation du coût doit permettre de transformer un prix offert en une note, de telle manière à ce que l'importance de ce critère soit intégré dans l'analyse multicritères. Suivant la méthode utilisée, la notation peut toutefois aboutir à des résultats très différents (voir graphique).



## Remarques préliminaires :

- Les méthodes présentées sont celles qui sont le plus utilisées en Suisse romande
- Les analyses ont été faites sur la base de cas fréquemment rencontrés dans les marchés publics
- Les méthodes de notation des prix ont été adoptées de sorte à ce que la note maximum soit de 5
- Par offre min. on entend l'offre dont le prix est le plus bas
- Par offre max. on entend l'offre dont le prix est le plus haut

## Les méthodes de notation du prix utilisées à ce jour sont les suivantes :

- **$N_R$  : Notation Guide romand de 1999 (abandonnée)**

$$\text{Note offre}_x = \frac{\text{Coût offre min}}{\text{Coût offre } x} \times 5$$

*Cette méthode a été diversement appréciée par les tribunaux cantonaux, mais jugée applicable par le Tribunal fédéral (ATF 2P.161/2002). Cette méthode a le grand désavantage de ne plus refléter de différence de notation suffisante dès que les prix sont supérieurs à 30% de l'offre min.*

- **N<sub>G</sub> : Notation Genève**



$$\text{Note offre}_x = 5 - \left( 5 \times \frac{(\text{Prix offre}_x - \text{Prix min})}{(\text{Prix moyen des offres} \times 1.20) - \text{Prix min.}} \right) \quad \text{Si valeur négative, alors} = 0$$

La marge de 20% (1.20), par rapport à la moyenne des offres ou du prix estimé par l'adjudicateur, est dépendante du type de marché. Pour les marchés de travaux et de fournitures elle est de 20%, pour les marchés de services de 50%.

*La moyenne des offres rentrées n'est pas utilisable s'il y a moins de 5 offres rentrées, ce qui implique que l'adjudicateur fixe lui-même le prix moyen avec un risque de soupçon de manipulation.*

*Cette méthode est dépendante des écarts des offres déposées lorsque l'adjudicateur a choisi de se baser sur la moyenne des offres rentrées, elle ne peut pas être simulée à l'avance par l'adjudicateur ou les soumissionnaires.*

- **N<sub>F</sub> : Notation Fribourg (abandonnée et plus applicable)**



$$\text{Note offre}_x = \left[ \frac{\text{Coût offre max} - \text{Coût offre } x}{\text{Coût offre max} - \text{Coût offre min}} \times (\text{nb offre} - 1) \right] + 1$$

*Cette méthode est dépendante des écarts des offres déposées, ne peut pas être simulée à l'avance par l'adjudicateur ou les soumissionnaires et n'est pas valable pour des cas extrêmes.*

- **N<sub>V</sub> : Système de la fourchette basée sur un prix moyen (utilisé par certains services en Valais, Vaud et Neuchâtel)**

Déroulement de la méthode :

- 1- Calcul du prix moyen des offres déposées (PM1)
- 2- Calcul du prix moyen des offres déposées sans prendre en compte les prix inférieurs de 20% à PM1 (PM2)
- 3- Calcul du prix moyen des offres déposées sans prendre en compte les prix supérieurs de 25% à PM2 (PM3)
- 4- Prix le plus bas : Note maximum de 5 (100 % des points)
- 5- Prix compris entre le prix le plus bas et PM3 : liaison linéaire entre le prix le plus bas et PM3
- 6- Prix compris entre PM3 et 200% de PM3 : liaison linéaire entre PM3 et 200% de PM3
- 7- Prix supérieur à 200 % de PM3 : Note constante de 1.25 (25 % des points)

*Cette méthode est compliquée à utiliser. Elle est dépendante des écarts des offres déposées, elle ne peut pas être simulée à l'avance par l'adjudicateur ou les soumissionnaires. Elle n'est pas valable pour des cas extrêmes.*

Les méthodes de notation du prix sont comparées ci-dessous selon 7 critères :

CRITÈRES		METHODES DE NOTATION			
N°	Libellé	N <sub>R</sub>	N <sub>G</sub>	N <sub>F</sub>	N <sub>V</sub>
1	Différence de coût marquée → différence de note marquée ?	NON	OUI	OUI	NON
2	Pour tout coût différent → notes différentes ?	OUI	OUI/NON	OUI	OUI
3	Possibilité de simulation pour adjudicateur et soumissionnaire avant retour des offres ?	OUI	NON	NON	NON
4	Méthode valable pour les cas extrêmes (2 offres rentrées avec grandes différences de prix pour peu d'offres, etc.) ?	OUI	NON	NON	NON
5	Ecart en % sur l'offre au coût minimum pour récupérer les offres de meilleure qualité à coût supérieur ?	fort	raisonnable	raisonnable	raisonnable à fort
6	Amortissement des offres « dumping » ?	OUI	NON	NON	OUI
7	Notes liées au coût des offres déposées ?	NON	OUI/NON	OUI	OUI

Aucune de ces méthodes n'est complètement satisfaisante.

Il apparaît toutefois que si le défaut bloquant de la méthode N<sub>R</sub>, qui est de ne plus marquer de différence suffisante sur la note au-delà de 30% de différence de prix, peut être supprimé, alors ce type de formule peut apparaître comme répondant le mieux aux différents critères à remplir.

Le fait d'élever la formule N<sub>R</sub> au carré ou au cube permet d'y répondre.

## Recommandation de la CROMP :

Après analyse, le groupe de travail pour le guide romand et la CROMP ont retenu les propositions T<sub>2</sub> et T<sub>3</sub> présentées ci-dessous :

- **T<sub>2</sub> : Notation proposée par la CROMP (services) – « Méthode au carré »**

$$\text{Note offre}_x = \left( \frac{\text{Coût offre min}}{\text{Coût offre } x} \right)^2 \times 5$$

- **T<sub>3</sub> : Notation proposée par la CROMP (travaux et fourniture) – « Méthode au cube »**

$$\text{Note offre}_x = \left( \frac{\text{Coût offre min}}{\text{Coût offre } x} \right)^3 \times 5$$

CRITÈRES		METHODES DE NOTATION					
N°	Libellé	T <sub>2</sub>	T <sub>3</sub>	N <sub>R</sub>	N <sub>G</sub>	N <sub>F</sub>	N <sub>V</sub>
1	Différence de coût marquée → différence de note marquée ?	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	NON
2	Pour tout coût différent → notes différentes ?	OUI	OUI	OUI	OUI/NON	OUI	OUI
3	Possibilité de simulation pour adjudicateur et soumissionnaire avant retour des offres ?	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON
4	Méthode valable pour les cas extrêmes (2 offres rentrées avec grandes différences de prix pour peu d'offres, etc.) ?	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON
5	Ecart en % sur l'offre au coût minimum pour récupérer les offres de meilleure qualité à coût supérieur ?	raisonnable	raisonnable	fort	raisonnable	raisonnable	raisonnable à fort
6	Amortissement des offres « dumping » ?	NON	NON	OUI	NON	NON	OUI
7	Notes liées au coût des offres déposées ?	NON	NON	NON	OUI/NON	OUI	OUI

## Les raisons de ce choix sont les suivantes :

- Ces méthodes sont faciles à utiliser.
- Les notes des prix ne dépendent pas de la moyenne des prix offerts ou du coût de l'offre la plus chère.
- Les adjudicateurs et les soumissionnaires ont la possibilité de procéder à des simulations qui ne sont pas fonction des prix des offres rentrées.
- Les méthodes utilisent toute l'échelle des notes de 0 à 5.
- Les différences des notes sont en rapport avec les différences de prix, ce qui est conforme à la jurisprudence en la matière.
- Les propositions  $T_2$  et  $T_3$  font que les résultats peuvent toujours être pris en compte valablement, même avec deux ou trois offres et quelque soit le niveau des prix. Les distorsions que l'on peut obtenir, selon les cas avec d'autres formules, n'existent pas avec les propositions  $T_2$  et  $T_3$ .
- Pour les cas de figure courants des marchés rencontrés (nombres d'offres et écarts de prix entre les offres), la distorsion entre la pondération du coût annoncé et le ratio entre les points du coût sur les points totaux est tout à fait acceptable.
- Les offres dumping peuvent être écartées en fonction de la méthode de notation du temps consacré présenté à l'annexe T4.

Il est à noter qu'aucune des méthodes non recommandée n'est pour autant illicite, mais elles présentent des désavantages importants par rapport aux deux méthodes présentées ci-dessus.

Il faut préciser que l'adjudicateur a toute latitude pour prévoir une autre méthode de notation que celles présentées et préconisées ci-dessus sauf décision contraire de l'entité à laquelle il appartient. Toutefois, les principes généraux suivants doivent être absolument respectés :

- même méthode de notation pour toutes les offres
- méthode qui doit retranscrire au mieux les écarts réels de prix entre les offres, la différence de prix devant également se refléter dans les notes.